

I. DECLARATION N°**PERSONNE FORMEE N°**

Nom: Adresse: Tél:

2. CONSOMMATEUR FINAL (à défaut, identification de la personne qui se charge de la livraison du gibier à un consommateur final). Ce cadre ne doit être complété que si le gibier est un sanglier destiné directement à un consommateur final.

Nom: Adresse: Tél:

Avis au consommateur : une recherche concernant **ce sanglier** est en cours. Le résultat vous sera communiqué. Il peut être dangereux de consommer ce gibier avant d'avoir reçu cette information.**3. GIBIER EXAMINE** Lieu (commune), date et heure de la mise à mort:

Espèce	Nombre	Numéros de bracelets des animaux	
Cerf	
Chevreuil	
Sanglier	
Daim	Mouflon
Lièvre	Lapin
Faisan Commun	Pigeon ramier
Perdrix grise	Autre:	Bernache du Canada Canard colvert Autre:

4. JE DÉCLARE ce qui est repris au verso sub 4 et considère en conséquence que le gibier peut être cédé directement à un consommateur final ou à un établissement de traitement du gibier agréé. Je biffe / Je ne biffe pas* le texte d. sub 4 au verso.

Date et signature:

* Biffer la mention inutile

5. JE DÉCLARE ne pas pouvoir signer la déclaration conformément au point 4, suite à une (aux) observation(s) suivante(s): a b c d (voir verso sub 5)

et considère en conséquence que le gibier ne peut pas être cédé directement à un consommateur final mais uniquement à un établissement de traitement du gibier agréé. Je biffe / Je ne biffe pas* le texte d. sub 5 au verso.

Date et signature:

* Biffer la mention inutile

6. COMMENTAIRES:

Détailler la (les) caractéristique(s) anormale(s) observée(s) et si un effet de contamination environnementale est soupçonné, en préciser la nature.

.....
.....
.....

4. JE DÉCLARE QUE:

- a** aucun effet de contamination environnementale n'est soupçonné dans la zone de chasse
- b** aucun comportement anormal n'a été constaté avant la mise à mort du gibier
- c** un examen visuel de l'animal entier n'a pas révélé de caractéristiques anormales permettant de suspecter que la viande constitue un risque pour la santé
- d** un examen visuel des viscères n'a pas révélé de caractéristiques anormales permettant de suspecter que la viande constitue un risque pour la santé. (Toujours à biffer dans le cas de petit gibier sauf s'il est éviscéré sur place)

ET CONSIDERE en conséquence que le gibier peut être cédé directement à un consommateur final ou à un établissement de traitement du gibier agréé.

5. JE DÉCLARE ne pas pouvoir signer la déclaration conformément au point 4, suite à une (aux) observation(s) suivante(s):

- a** un effet de contamination environnementale est soupçonné dans la zone de chasse
- b** un comportement anormal a été constaté avant la mise à mort du gibier
- c** un examen visuel de l'animal entier a révélé une (des) caractéristique(s) anormale(s) permettant de suspecter que la viande constitue un risque pour la santé
- d** un examen visuel des viscères a révélé une (des) caractéristique(s) anormale(s) permettant de suspecter que la viande constitue un risque pour la santé. (Toujours à biffer dans le cas de petit gibier sauf s'il est éviscéré sur place)

ET CONSIDERE en conséquence que le gibier ne peut pas être cédé directement à un consommateur final mais uniquement à un établissement de traitement du gibier agréé.